

Note synthétique

Budget Primitif - Exercice 2021

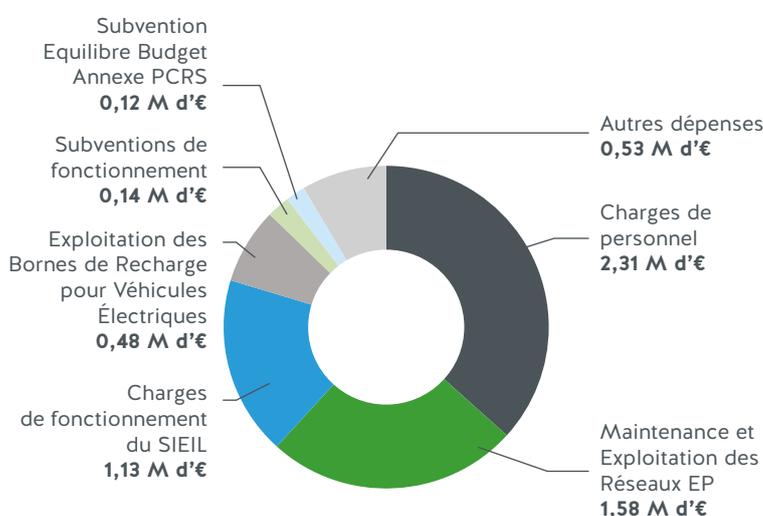
BUDGET PRINCIPAL DU SIEIL

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles au cours de l'année 2021, au titre du Budget Principal du SIEIL. *Les montants affichés sont présentés nets (dépenses ou recettes retraitées).*

Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par le Comité syndical, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés. Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour **la section de fonctionnement** (opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité) et **la section d'investissement** (opérations de dépenses et de recettes valorisant le patrimoine de la collectivité). Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Ce budget pourra être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire exerce, pour ses collectivités adhérentes, les compétences Electricité (compétence historique), Eclairage Public, Gaz, Système d'Information Géographique (SIG) & Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), Communications électroniques et Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et Hybrides (IRVE). Il est un acteur majeur du territoire au service de ses collectivités adhérentes et participe également à des projets en faveur de la transition énergétique, notamment au travers des projets portés par la SEM EnerCentre Val de Loire (développement des ENR) et la SPL Modulo (Exploitation des Infrastructures de Recharge). Au vu des conséquences à venir de la crise sanitaire covid-19, le SIEIL engage dès 2021 son soutien à l'économie en votant une enveloppe complémentaire de 1,5 million d'euros, intégrant des projets en faveur du développement de la Transition Énergétique (voir propositions page 10 du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2021).

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 = 6 305 400 €



Les dépenses de fonctionnement représentent un montant net de 6,30 M d'€. Elles sont constituées à 37 % des charges de personnel du SIEIL qui représentent près de 6 % du budget général. Les dépenses pour l'entretien et l'exploitation des réseaux Eclairage Public représente 25% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Le coût de l'exploitation des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques et Hybrides pour 2021 est estimé à 480 000 €. Les charges de fonctionnement du SIEIL représentent 18 % et sont notamment constituées des coûts de communication et de maintenance des infrastructures informatiques et du siège administratif. Les subventions de fonctionnement représentent près de 143 000 € et sont versées au Fonds de Solidarité pour le Logement (près de 50 000 €), à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat d'Indre-et-Loire (60 000 €) et d'autres actions, notamment de coopérations décentralisées autour de l'énergie.

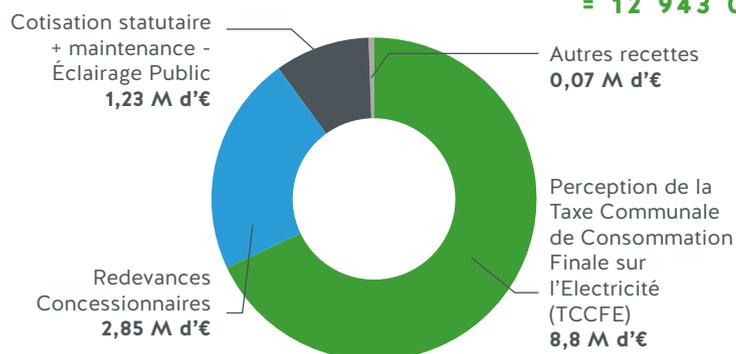


BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

BUDGET PRINCIPAL DU SIEIL

RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2021

= 12 943 000 €

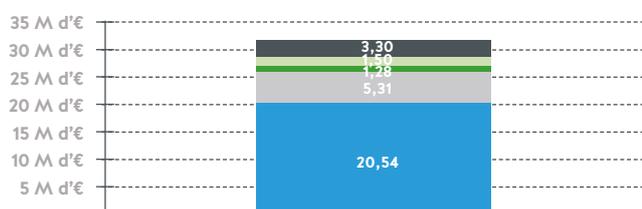


Les recettes de fonctionnement représentent un montant net de 12,94 M d'€.

Principalement constituées de la TCCFE (montant net de 8,8 M d'€), cette recette est en diminution, en lien avec les périodes de confinement qui pourraient avoir pour conséquence la diminution de ce produit fiscal en 2021. Les redevances versées par les concessionnaires du SIEIL sont estimées à hauteur de 2,48 M d'€. Les cotisations attendues au titre de la compétence Eclairage Public représentent 1,22 Millions d'€ en 2021.

STRUCTURE DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT - 2021

= 31 925 900 €



Prévisionnel 2021

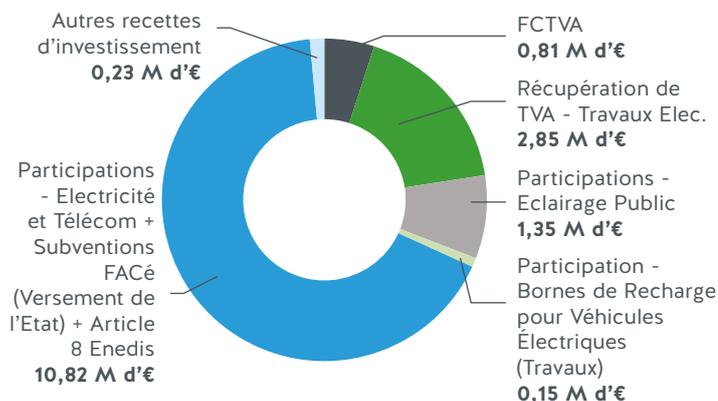
- Electricité et Télécommunication (Travaux et études)
- Eclairage Public (Travaux et études)
- Fonds de Concours (Télécom + EP + Véhicules Électriques + Sobriété Énergétique)
- Plan de Participation à l'effort national de relance économique
- Autres dépenses d'investissement

Les investissements réalisés par le SIEIL sont principalement composés des travaux exécutés dans le cadre de la compétence Electricité (y compris la compétence Télécommunication), pour 20,54 M d'€ en 2021. Les travaux relatifs à la compétence Eclairage Public représentent 5,31 M d'€. Enfin, le SIEIL verse des fonds de concours dans le cadre de différents programmes/compétences (Eclairage Public, Génie Civil de Télécommunication, Sobriété Énergétique, Financement pour l'acquisition de Véhicules Électriques). Ces derniers représentent 1,28 M d'€ en 2021.

Au total, le SIEIL prévoit des investissements à hauteur de 31,9 millions d'euros en 2021 pour accompagner les projets de ses collectivités adhérentes.

RECETTES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENTS - 2021

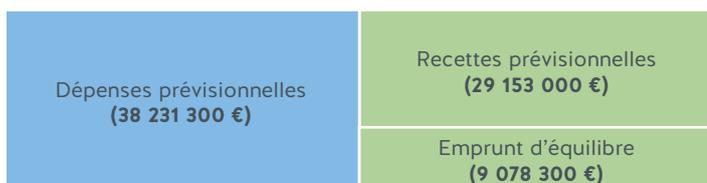
= 16 210 000 €



Ces investissements sont principalement financés par les participations versées par les collectivités adhérentes au SIEIL ou les particuliers / personnes morales de droit privé. L'État, à travers le Facé verse également une subvention, ainsi que le concessionnaire Enedis, dite « Article 8 ». L'ensemble de ces recettes perçues dans le cadre de la compétence Electricité représentent 10,81 M d'€ pour 2021.

Les participations attendues pour la compétence Eclairage Public représentent 1,35 M d'€.

ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL 2021



L'emprunt nouveau permettant d'équilibrer le budget primitif pour l'exercice 2021 est estimé à hauteur de 9 078 300 €.



FOCUS DETTE DU SIEIL :

les deux années à venir, en fonction du besoin de financement. Ces 3 contrats sont tous réalisés à taux fixe (classé 1-A - Charte Gissler) pour une durée de 20 ans. En 2020, 4,5 M d'€ ont été mobilisés. Le solde de 3,5 millions d'euros sera consolidé au cours du premier semestre 2021.

Le SIEIL était totalement désendetté depuis 2014. Après avoir souscrit un premier emprunt à taux fixe en 2018 pour financer le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) à hauteur d'1 M d'€, il a été décidé fin 2019 de signer trois nouveaux contrats d'une valeur totale de 8 M d'€, permettant de mobiliser des fonds pour